

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le mardi 17 septembre 2019**, à 14 Heures 30,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du 13 septembre 2019, le Conseil Municipal peut valablement délibérer sans le quorum lors de cette réunion.

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. COUEIGNAS Jacques

ABSENTS: M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie, M. TROIS VALETS Gilles (excusé), M. SERRE Pascal, M. PLASSE Yves, Mme MONIER Isabelle (excusée) M. DUZELIER Cédric

SECRETARE DE SEANCE : M. COUEIGNAS Jacques

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 24 mai 2019.

2) Modification des statuts du SIASD de Lezoux

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire du SIASD de Lezoux, suite à la substitution de la communauté de communes Plaine-Limagne à 3 de ses communes membres du SIASD et la transformation du SIASD en syndicat mixte

3) SIAREC

Nouvelles adhésions : l'Assemblée approuve l'adhésion des communes de BOUZEL et ST DIER D'Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2020.

Délégués : Pour des raisons d'indisponibilité, les délégations sont modifiées. M. COUEIGNAS Jacques remplace M. PLASSE Yves, en tant que délégué titulaire. Mme MONIER Isabelle reste déléguée suppléante.

4) SIAEP Basse Limagne

L'Assemblée approuve la modification statutaire prenant en compte l'adhésion de la commune de ST JULIEN DE COPPEL au 1^{er} janvier 2020 ainsi que la prise de compétence EAU de la Communauté de Communes ENTRE DORE ET ALLIER, qui se substitue aux communes et la création de la commune nouvelle de MUR SUR ALLIER qui remplace DALLET et MEZEL.

5) Motion FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics) proposée par l'AMF

L'Assemblée étant peu nombreuse, la prise de cette motion est reportée car elle aurait peu de poids.

6) Rapport d'Activité 2018 Billom Communauté

Madame le Maire présente à l'Assemblée ce document, que chaque membre a reçu par mail. Il est consultable en mairie.

7) Rapports Techniques et Financiers 2017 et 2018 de la SEMERAP

Ils sont présentés en réunion et consultables en mairie.

8) Cuisine satellite : convention de mise à disposition avec le SIBOVA

Le SIBOVA utilise la cuisine satellite et la salle polyvalente pour la restauration scolaire des élèves de l'école depuis le début de l'année 2019. Une convention de mise à disposition a été validée par les membres du Conseil Municipal et sera soumise au vote du Comité Syndical.

9) Droit de préemption urbain 2019

Point sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner 2019 : La Commune n'a pas souhaité préempter les parcelles situées 5, rue Saint Blaise et Route de la Garenne, lieu-dit les Littes.

Acquisition d'une parcelle jouxtant les locaux de la mairie : dans le cadre d'une vente immobilière, la commune a souhaité préempter une partie de la parcelle A n°170 pour 34 m², car elle permettra, à plus ou moins long terme, de réaliser des ouvertures, au besoin, derrière les locaux de la mairie

10) Budget communal 2019 : vote d'une décision modificative

Le Conseil Municipal décide de voter des virements de crédits afin de pouvoir mandater le petit matériel technique en investissement, s'équiper en panneaux de signalisation et procéder à l'acquisition foncière de la parcelle des consorts GRELICHE, à savoir :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21578	10038			Autre matériel et outillage de voirie	1 500,00
21	2111	10065			Terrains nus	3 000,00
21	2188	10054			Autres immobilisations corporelles	600,00
Total						5 100,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21318	10046			Autres bâtiments publics	-5 100,00
Total						-5 100,00

11) Occupation du domaine public

Madame le Maire informe l'Assemblée que, conformément à la décision du Conseil Municipal, une procédure contentieuse a été engagée par l'avocate pour la libération du domaine public par un riverain de la Rue du Pironin. Un constat d'huissier a été dressé. L'affaire est mise en délibéré au 24 septembre 2019 par le Tribunal Administratif. Madame le Maire rencontrera le propriétaire voisin et un courrier lui sera adressé lui demandant, lui aussi, de libérer l'espace avant d'engager une procédure contentieuse coûteuse.

Fait à VASSEL, le 1^{er} octobre 2019.

Le Maire,

Françoise BERNARD.